

Sous-Préfecture de Castellane
Affaire suivie par
Mme Patricia VIAL
☎ 04.92.83.55.50
Fax : 04.92.83.76.82
e-mail : patricia.vial@pref.de.haute-provence.gouv.fr
N° 59PV

Castellane le 30 mars 2012

Madame,

Par courrier du 16 mars courant vous m'avez adressé copie du courrier transmis à M. le Préfet lui demandant d'exercer le contrôle de légalité sur la délibération du conseil municipal de THORAME HAUTE du 2 février 2012 approuvant la révision simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme ainsi que votre mémoire introductif d'instance devant le Tribunal Administratif de Marseille.

Je vous informe qu'un recours gracieux tendant au retrait de cet acte est adressé, ce jour, à M. le maire de THORAME HAUTE.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par
délégation
La Sous-Préfète par
intérim, 